

## INSCRIPTION

**Seuls les dossiers complets seront pris en compte.** En l'absence d'un élément du dossier, le (la) gymnaste ne sera pas accepté. Les gymnastes âgés de moins de 18 ans doivent obligatoirement être inscrits par leurs parents.

## COTISATION

Il est demandé à chaque membre une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Au-delà d'un délai de 4 semaines après le début des cours, vos cotisations ne pourront être remboursées sauf sur présentation d'un certificat médical attestant une incapacité de pratiquer la discipline. Il sera fait un calcul au prorata des mois qui restent, seule la licence restera entièrement à la charge de l'adhérent.

## DISCIPLINE

Les gymnastes sont tenus d'assister régulièrement à tous les cours auxquels ils sont inscrits. Toute absence à l'entraînement d'un gymnaste mineur devra être signalée au préalable par les parents à l'entraîneur. Lorsque vous accompagnez votre enfant à l'entraînement, assurez-vous qu'il soit bien pris en charge par son entraîneur avant de repartir. Rappelez également à votre enfant qu'à la fin des cours, il doit impérativement vous attendre dans le gymnase et non sur le parking.

Pour les gymnastes, il est strictement interdit d'utiliser les fosses, le trampoline et les agrès sans l'autorisation de son entraîneur. Le non-respect de cette règle sera passible de l'exclusion immédiate du cours. En cas de récidive, le (la) gymnaste sera renvoyé du club. D'autre part, nous demandons aux utilisateurs de respecter le matériel. A ce sujet, nous signalons aux parents que toute dégradation volontaire du matériel devra être réparée pécuniairement par les parents.

## TENUE

Pour les séances d'entraînement, la ou le gymnaste doit être vêtue d'un justaucorps ou d'une tenue sportive, en accord avec l'entraîneur. Les cheveux longs doivent être noués et les bijoux sont proscrits.

En compétition par équipe, les gymnastes doivent se présenter avec au minimum le justaucorps du club (l'acquisition en est obligatoire) et si possible le survêtement.

En compétition individuelle, le justaucorps est laissé à l'appréciation de la gymnaste, seul le survêtement (s'il y a lieu) doit être celui du club.

## COMPETITION

Tous les gymnastes inscrits en compétition doivent prendre part (sauf dérogation exceptionnelle) aux différents championnats ou challenges pour lesquels ils ont été sélectionnés.

La présence d'au moins un des deux parents (ou un membre de la famille) est très fortement recommandée lors des compétitions. Dans le cas où votre enfant devra, lors d'une compétition, être véhiculé par un tiers, nous vous demandons de bien vouloir le porter à notre connaissance afin de vous faire signer une autorisation de transport. Celle-ci vous permettra de bénéficier de l'assurance complémentaire signée par le club avec le groupe AGF. Si le club n'est pas informé de votre absence lors d'une compétition, il ne pourra être tenu pour responsable de tout incident, accident ou défaillance du conducteur ayant la charge du transport et la responsabilité de votre enfant, du départ de votre domicile au retour de celui-ci. Pour une meilleure protection de votre enfant, il est donc indispensable d'avertir son entraîneur, le responsable du club et surtout de signer une autorisation de transport.

Nous rappelons aux parents que pour les compétitions hors Ile de France nous demanderons une participation financière.

## VOL

Il est fortement recommandé de ne pas laisser d'argent à votre enfant, ni de lui faire porter des objets précieux ou des vêtements de valeur.

Le club ne peut être tenu pour responsable des vols pouvant survenir dans les vestiaires ou dans l'enceinte du gymnase.

## VESTIAIRES

Pour des raisons évidentes, toute présence de parents est rigoureusement interdite dans les vestiaires.

## PRESENCE DES PARENTS

Les parents sont autorisés à assister aux **dix dernières minutes** de l'entraînement.

## RADIATION

Tout(e) gymnaste ne respectant pas une tenue et un comportement corrects tant envers ses moniteurs que ses camarades au cours de l'entraînement, dans l'enceinte du gymnase ou lors des compétitions se verra exclu(e) du club. Tout membre désirant quitter l'association doit en informer le conseil d'administration.

## REGLEMENT INTERIEUR GYMNASTIQUE CLUB ANDRESY